



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Vincent BELLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Michel VALLA, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Corinne BAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D23092024_06 : Subventions exceptionnelles sollicitées par des associations

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Vie Economique du 9 septembre 2024,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, présente les demandes de subventions exceptionnelles déposées par deux associations :

- Le Boxing Club Achardais pour l'achat de matériels supplémentaires pour la saison 2024/2025 sollicite 735€
- L'École de Musique de Landeronde pour l'organisation de l'éducation musicale à l'Espace Moreau sollicite 500€

Il précise que ces deux associations n'ont pas sollicité de subvention au titre de 2024 lors de la campagne de début d'année.

Madame Lynda PRUVOST expose le contenu de la demande du Boxing Club Achardais et Madame Christine GUILLOTEAU celle de l'École de Musique de Landeronde.

Monsieur Jean-Luc RABILLARD précise que, pour 2025, les deux associations seront invitées à déposer leurs demandes lors de la campagne annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer :

- Une subvention de 735€ à l'association le Boxing Club Achardais
- Une subvention de 500€ à l'association de l'Ecole de Musique de Landeronde.

La secrétaire de séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 30/09/2024
Au registre